

BNP Paribas Fortis Funding émet un nouveau produit structuré: TOP RESET NOTE 2



Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Produit structuré



5 ans



Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance



Coupons variables compris entre 0 et 7% (brut)



Profil conservateur à neutre

Panier des 20 actions

| Entreprise Pays | Secteur |
|---|------------------------|
| Altria Group Inc. États-Unis | Consommation |
| AT&T Inc. États-Unis | Télécoms |
| Belgacom SA Belgique | Télécoms |
| Deutsche Post AG Allemagne | Transport & logistique |
| France Telecom SA France | Télécoms |
| GDF Suez France | Énergie |
| Heineken NV Pays-Bas | Consommation |
| HSBC Holdings plc Royaume-Uni | Finance |
| Kon. KPN NV Pays-Bas | Télécoms |
| Nestlé AG Suisse | Consommation |
| Nintendo Co Ltd Japon | Technologie |
| Novartis AG Suisse | Soins de santé |
| Pfizer Inc. États-Unis | Soins de santé |
| Philips Electronics NV (Kon.) Pays-Bas | Électronique |
| Roche Holding AG Suisse | Soins de santé |
| Royal Dutch Shell plc Pays-Bas | Énergie |
| Saint-Gobain France | Mat. construction |
| Sanofi-Aventis SA France | Soins de santé |
| Takeda Pharmaceutical Co Ltd Japon | Soins de santé |
| Total SA France | Énergie |

La TOP RESET NOTE 2, émise par BNP Paribas Fortis Funding, est un investissement

- ✓ à moyen terme,
- ✓ donnant droit au remboursement du capital à 100% de la valeur nominale à l'échéance (sauf en cas de défaut de l'émetteur ou du garant),
- ✓ et distribuant 5 coupons annuels, compris entre 0 et 7% (brut), en fonction des performances de 20 actions internationales dont la caractéristique commune est d'offrir un haut rendement de dividende.

L'attrait défensif des actions à dividende

En général, les actions à dividende élevé affichent sur le long terme une meilleure performance que le marché dans son ensemble. Et en période d'incertitudes, elles opposent aussi une meilleure résistance à la baisse des marchés. Une surperformance qui ne doit rien au hasard. La distribution régulière d'un dividende suggère la bonne santé financière d'une entreprise. Quand ils doutent, les investisseurs ont donc tendance à préférer les actions réputées pour la générosité de leurs dividendes, ce qui place en quelque sorte un matelas sous leurs cours. Cet attrait défensif explique aussi pourquoi **les actions à dividende élevé sont souvent les premières à bénéficier d'un regain de confiance** des investisseurs, surtout quand les taux d'intérêt végètent à des niveaux historiquement bas.

Cinq coupons compris entre 0 et 7% (brut)

La TOP RESET NOTE 2 associe le montant de ses 5 coupons, compris entre 0 et 7% (brut), à l'évolution de 20 actions à dividende élevé internationales. Sa grande originalité réside dans le mode de calcul des coupons, qui optimise la probabilité d'obtenir un coupon élevé. A chaque date d'observation, l'évolution de chacune des 20 actions est calculée par rapport à sa valeur initiale, fixée à l'émission.

- Aux 15 actions ayant réalisé les meilleures performances, on attribue **d'office une hausse de 7%** quelle que soit leur évolution réelle (positive ou négative).
- Pour les 5 autres actions, c'est la **performance réelle** qui est prise en considération **avec un plancher fixé à -25% et un plafond à 7%**.



Le montant du coupon sera égal à la moyenne des 20 pourcentages ainsi déterminés.

Un rapide calcul permet de conclure que pour que le coupon soit nul, il faudrait que les 5 actions les moins performantes produisent chacune une performance moyenne de -21%.



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente applicables à cette émission sont reprises dans le Prospectus (voir au verso).

La période de souscription court du 15 octobre à 9 h au 12 novembre 2010 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus.

Pour en savoir plus ou pour souscrire:



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



via **Phone banking** (au 02 433 40 32)



via **PC banking** et sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: BNP Paribas Fortis Funding SA, filiale de Fortis Banque SA.

Garant: Fortis Banque SA.

Rating (perspective) du garant: A1 (stable) chez Moody's, AA (négative) chez Standard & Poor's, A+ (stable) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.
- Code ISIN: XS0546671750 - Série 672.
- Titres non subordonnés, scripturalisés représentés par un titre collectif, régis par le droit anglais.
- Cotation: Bourse de Luxembourg (voir "Risque" ci-dessous, et notamment le risque de liquidité).



Profil d'investisseur

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces titres sont destinés à l'investisseur présentant un profil de risque **conservateur à neutre**. Ils peuvent néanmoins convenir pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil.

Plus d'informations sur les profils de risque sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Plan par étapes.

Il est recommandé aux investisseurs de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière.

En cas de doute, ils sont invités à consulter un conseiller en placements BNP Paribas Fortis.



Durée

Date d'émission et de paiement: 19 novembre 2010.

Date d'échéance: 19 novembre 2015, soit une durée de 5 ans.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance (sauf en cas de défaut de l'émetteur ou du garant).



Rendement

- **Variables, les 5 coupons seront compris entre un minimum de 0% et un maximum de 7% (brut)** en fonction de l'évolution de 20 actions internationales.
- Mode de calcul des coupons: voir au recto.
- Dates de distribution des coupons: 21 novembre 2011, 19 novembre 2012, 19 novembre 2013, 19 novembre 2014 et 19 novembre 2015.
- Le rendement interne brut sera compris entre un minimum de -0,40% et un maximum de 6,51%.
- Valeur initiale des actions: cours de clôture du 5ème jour ouvrable précédant le 19 novembre 2010.
- Valeurs intermédiaires et finale des actions: cours de clôture du 5ème jour ouvrable précédant la date de paiement du coupon.



Frais

Prix d'émission: 102% de la valeur nominale (incluant une commission de 2%, à charge de l'investisseur particulier).

Service financier: gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.

Conservation en compte-titres: gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.



Risque

En cas de défaut de l'émetteur ou du garant, le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance. Par ailleurs, le cours de l'obligation peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt, l'évolution des actions du panier et la volatilité des marchés. Rien ne garantit en outre le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces titres. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant leur échéance devra donc les vendre au prix du marché. Celui-ci pourra être inférieur à la valeur nominale.

Avant de souscrire, nous invitons les investisseurs à lire attentivement le prospectus de base et les Final Terms, et à considérer la décision d'investir dans les titres à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". Il leur est aussi recommandé de consulter notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > MiFID.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique: les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%.

Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB): pas de TOB sur le marché primaire; TOB de 0,07% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 500 EUR par opération).



Documentation

Le prospectus de base daté du 17 juin 2010, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg, et les Final Terms datées du 14 octobre 2010 (ensemble le "Prospectus"), rédigés en anglais, sont à disposition aux guichets de toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au 02 433 40 32 ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions.

Un résumé en français du prospectus de base est également disponible.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produit et distribué par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque SA ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque SA ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient de l'utilisation de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au Prospectus.